

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

N° ordre
20-101

N° ordre dans la séance :
DE-15122020-19

Date de la convocation :
08/12/2020

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, GERRA Dominique, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, MOUTOT Mickaël, CHAPMAN Katerina, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents : FELCI Claude (procuration à Marc GUILLAND), VALTON Emilie (Procuration à Monsieur Franck ANDRE-MASSE), Thierry CURTELIN (procuration à Madame Christelle BOUVIER), SCALMANA Dominique

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE DE L'AIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a délibéré le 12 novembre 2014 puis le 29 novembre 2019 pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie en précisant que la maîtrise d'ouvrage sera portée par la commune.

Le projet consiste en la création d'une caserne composée de 250 m² de bureaux, d'un local technique, de 9 logements et de 2 logements dits réversibles.

Le site identifié est situé au Péage. Ce site a obtenu l'agrément de la Gendarmerie nationale. Des acquisitions foncières restent nécessaires mais cela n'est aucunement bloquant pour la réalisation du projet. Dès lors, il est possible de lancer le projet de construction (études préalables, choix du maître d'œuvre, montage financier, autorisations d'urbanisme...).

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, peut assister la commune pour cette opération. Son appui est nécessaire au vu de la complexité du dossier et des risques financiers de l'opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les avenants qui pourraient en découler avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces en ce sens,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE-MASSE

